

DAA durant la période de confinement du 9 janvier au 8 février 2021

Les nouvelles mesures gouvernementales en lien avec le Covid-19 pour cette période permet toujours la tenue des réunions en salle sous certaines restrictions* et tout dépendamment des locateurs de salle. Les groupes sont donc invités à vérifier avec ceux-ci quant à cette possibilité.

Concernant le couvre-feu

Il est fortement recommandé de devancer tout simplement les heures des réunions ou de les remettre à une date ultérieure.

Chaque groupe est autonome, il est recommandé toutefois également aux groupes de respecter les consignes gouvernementales.

*Pour consulter le site du gouvernement du Québec relativement aux nouvelles consignes en vigueur :

[Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19 | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouvernement.qc.ca/fr/actualites/2020/11/11/le-confinement-du-quebec-dans-le-contexte-de-la-covid-19)

N/B : Nos calendriers réguliers durant cette période seulement seront retirés. Toutefois, les calendriers concernant les réunions en ligne et un calendrier spécial pour cette même période demeureront et seront mis à jour. Merci de votre compréhension.